



Conflit entre vendeur et acheteur

Par **marani**, le **31/12/2007** à **10:24**

Une dame résidant en France m'a vendu ses parts dans une société à l'étranger. On a rédigé la cession qu'elle a signée en 6 exemplaires certifiés devant la mairie, et que j'ai envoyés à l'étranger pour enregistrement. Actuellement elle voulait renoncer à la vente avec des menaces au téléphone par l'intermédiaire de ses enfants. Sois disant que ces derniers ne sont pas au courant et que c'est leur héritage. (La mère a l'usufruit). Je voudrais savoir si elle a le droit de renoncer à cette vente? Si oui que dois-je faire? Merci!!!!